

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 24
Date de convocation : 22 mars 2019
Date d'affichage : 23 mars 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 29 MARS 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Carole GUILLOT a donné pouvoir à Katiana REBEL
Jean-Luc MONDAT a donné pouvoir à Henri DELESTRET

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

2019-007 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES EXTÉRIEURES

Vu le code de l'éducation nationale, et notamment ses articles L. 212-8 et L. 351.2

Considérant le courrier de la ville de COULOMMIERS du 20 février 2019, relative à la demande de remboursement des frais de scolarité de deux enfants domiciliés à Jouarre et scolarisés dans une classe U.L.I.S à COULOMMIERS, accueillant des enfants en situation de handicap.

Le Maire explique qu'il convient :

- **De délibérer** pour le remboursement des frais de scolarité pour un montant total de 1 088,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le remboursement des frais de scolarité de 2 enfants domiciliés à Jouarre et scolarisé à COULOMMIERS, dans une classe ULIS, pour un montant de 544,00 € par enfant, soit un total de 1 088,00 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision, dont la dépense est inscrite au budget 2019.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 02 avril 2019
Le Maire,
Fabien VALLÉE

